

# R OCHEFORT (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome V (1854)**

*Castrum Rupis Fortis, Rochafort, Roichefort, Rouchefort,*

Bourg de l'arrondissement de Dole ; chef-lieu de canton et de perception ; distribution de poste aux lettres; succursale ; à 7 km de Dole et 58 de Lons-le-Saunier. Alt.: 211<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par Châtenois et Audelange, au sud par Baverans et Falletans, à l'est par Nenon, à l'ouest par Authume et Brevans. Les hameaux du Gros-Buisson et des Ruppes, les fermes de la Grange d'Haibe et la Grange Vannans font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de fer de Dijon à Besançon et la route impériale n° 73, de Moulins à Bâle ; par les chemins vicinaux tirant à Audelange, Falletans et Nenon ; par le canal du Rhône au Rhin, le Doubs et ses bras, la rivière de Châtenois et le ruisseau de Pierre-Mouille.

Le village est situé au pied d'une éminence, sur la rive droite du Doubs. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes, 64 en tuiles ou ardoises et 45 en chaume.

Population : en 1790, 600 habitants ; en 1846, 611 ; en 1851, 583, dont 274 hommes et 309 femmes ; population spécifique par km carré, 59 habitants ; 109 maisons, savoir : au Bourg, 69 ; aux Ruppes, 3 ; au Gros-Buisson, 27 ; à la Grange d'Haibe, 1, et à la Grange Vannans, 1 ; 144 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1777.

Vocabulaire : saint Laurent.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Rochefort a reçu les cotes 5 E 168/1 à /8. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 786 à 788, 3 E 6391 à 6398, 3 E 3871 et 3872, 3 E 7799, 3 E 8614, 3 E 9520 à 9523 et 3 E 13681. Tables décennales : 3 E 1315 à 1323.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 927 à 929, 2 Mi 460, 5 Mi 1288, 2 Mi 1149 et 1150, 2 Mi 2173, 5 Mi 18 et 19 et 5 Mi 1184.

Les jeunes gens émigrent à Paris pour y exercer diverses industries, telles que celles de boulangers et de cuisiniers, ou être domestiques.

Cadastre : exécuté en 1836 : surface territoriale 993<sup>h</sup> 65<sup>a</sup> ; surface imposable 932<sup>h</sup> savoir: 711 en terres labourables, 114 en prés, 44 en bois, 30 en vignes, 18 en pâtures, 4<sup>h</sup> 58<sup>a</sup> en sol et aisances de bâtiments, 3<sup>h</sup> 68<sup>a</sup> en jardins, 3<sup>h</sup> en vergers, et 1<sup>h</sup> 09<sup>a</sup> en friches, d'un revenu cadastral de 27.777 fr. ; contributions directes en principal 5.334 fr.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des fruits, du vin, du foin, du chanvre et des fourrages artificiels. On exporte les 3/4 des céréales.



Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des chevaux, des bœufs, des vaches, des cochons et des moutons ; 10 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire du sable de rivière et des pierres employées à faire des enrochements sur les rivières et à l'entretien des routes.

Les habitants fréquentent les marchés de Dole. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture.

Les établissements industriels sont un moulin appartenant à M<sup>me</sup> Cabiron, composé de quatre paires de meules pour le commerce et de six paires de meules pour le public, avec une machine à battre ; une tuilerie et un pressoir à manège.

Il y a à Rochefort : 2 marchands de grains en gros, 4 aubergistes, 2 charrons, 1 scieur de long, 2 bouchers, 1 maréchal-taillandier, 1 cordonnier, 1 mécanicien et 2 épiciers.

Ce bourg est le siège d'une justice de paix, d'une brigade de gendarmerie à cheval, et la résidence d'un notaire, d'un huissier, d'un médecin et d'un agent-voyer cantonal.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; un presbytère ; une maison commune, en très mauvais état, renfermant une salle qui sert à la fois de mairie et de justice de paix, les logements de l'instituteur et de l'institutrice et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 40 garçons, et 44 filles ; deux puits communaux à Rochefort et un autre au hameau du Gros-Buisson ; une pompe à incendie et 34<sup>h</sup> 92<sup>a</sup> de terres, prés et pâtures.

Budget : recettes ordinaires 5.244 fr. ; dépenses ordinaires 4.933 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

Où est Rochefort? où sont ses portes, ses tours, ses murs à créneaux, ses maisons féodales, ses hôpitaux, ses halles, son pont à six arches et son formidable château? Où est la ville d'Hebe? Nos regards cherchent en vain ces lieux auxquels se rattachent de si grands souvenirs ; nous ne rencontrons qu'une aride colline au pied de laquelle se cachent de pauvres chaumières qui n'ont conservé de Rochefort que la nom. Quelle décadence ! Le spectacle seul de la nature n'a point changé. De l'esplanade du château on découvre toujours la belle vallée du Doubs jusqu'à Besançon, la ville de Dole, Montroland, les ombrages de la forêt de Chau, les coteaux de la Serre, les gradins du Jura et les pics des Alpes. La magnificence de cette perspective adoucit du moins l'amertume des regrets que causent les ruines amoncelées sous vos pas. L'existence de la forteresse de Rochefort paraît se rattacher à celle d'une vieille bourgade gauloise, appelée la *ville d'Hebe*, qui, suivant la tradition, aurait eu un temple dédié à *Hébè*, déesse de la jeunesse, ou à *Hébon*, le dieu Soleil. La grande voie de Chalon-sur-Saône à Besançon traversait cette ville, aujourd'hui disparue. Un *castellum*, bâti sur la montagne de Rochefort pour protéger à la fois et cette voie et le cours du Doubs, donna naissance à deux nouveaux quartiers, plus rapprochés du Doubs, qualifiés de *castrum* et de *villa*. La ville ne tarda pas à prendre un grand développement sous l'administration du peuple-roi. Des ruines imposantes restent pour l'attester. Perreciot, qui les visita en 1789, rencontra des tuileaux romains répandus sur une si grande surface, qu'il pensa que cette ville était grande comme Pontarlier et qu'elle n'était autre que la ville de *Crusinie*, mentionnée dans la carte de Peutinger. Partout sur son territoire, même sur le chemin qui, du village, conduit au château, se rencontrent des débris de constructions, des fondations d'édifices, des tuiles à rebords, des pierres taillées avec art, des puits et une foule de médailles aux types d'Auguste, de Néron, Marc-Aurèle, Faustine, Probus, Magnantius et Constantin. Cette ville, comme tant, d'autres, disparut sans doute sous le règne de ce dernier souverain ou, au plus tard, sous celui de ses fils. Plusieurs tombeaux ont été découverts sur différents points de la commune, mais, par leur forme, ils ne semblent dater que des temps mérovingiens. Outre la grande voie

que nous avons déjà signalée, il en existait d'autres qui venaient aboutir à Rochefort. L'une arrivait d'Auxonne, l'autre tendait à Salins par Falletans et a conservé le nom de *chemin de la Poste*.



Après la chute de l'empire, Rochefort resta, à titre de *fisc*, dans le lot des rois burgondes qui en firent un domaine royal. Malgré toutes ces preuves incontestables d'antiquité, le nom de Rochefort ne commence à figurer dans les chartes qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle.

**Seigneurie** : Elle avait le titre de *baronnie* et comprenait le château, le bourg-dessus et le bourg-dessous de Rochefort, la ville d'Hèbe, Audelange, la Barre, Gredisans, Raynans, Falletans, Nenon, Esclans, Esclangeot, Lavans, Lavangeot, Romange, Serre-les-Moulières, Auxange, Malange, l'Abergement-lez-Malange, Châtenois, Montbarrey et le Châtelay. Les habitants de tous ces lieux étaient tenus de faire le guet et garde dans la ville et le château de Rochefort, et de contribuer aux menus emparements de la maison-forte. Le seigneur avait le droit d'instituer un capitaine pour commander dans la ville et le château, un bailli, un lieutenant du bailli, un châtelain, un prévôt, un gruyer, un procureur fiscal, des scribes, des maires, des serments et des forestiers pour l'administration de la justice, et de faire connaître par appel devant son bailli de toutes les sentences rendues aux justices subalternes de Châtenois, Raynans, Byarne, la Barre, Falletans, Nenon, Esclans et Esclangeot.

De la seigneurie dépendaient la rivière du Doubs depuis le ruisseau de Lavans jusqu'au canal du moulin de Baverans, les épaves, le moulin banal et le battoir à écorce de Rochefort, la pêche exclusive dans le canal du moulin, les bois banaux du Deffoy, de la Ruppe, du Bouquot, d'une surface de 4000 arpents, la *Buissière*, située derrière le château, plusieurs pièces de terres et de prés, des cens en argent et en cire, les amendes de 3 sols sur le bois d'Hèbe, les droits de vente et d'éminage sur les grains vendus aux halles de Rochefort, et un octroi sur les charmes neuves et les manches de fessoux introduits dans ce bourg pour être livrés au commerce.

**Charte de franchises** : On ne connaît pas la date précise de la charte de franchises accordée par Jean de Chalon-Auxerre I<sup>er</sup> aux habitants du bourg-dessous de Rochefort, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous voyons seulement dans un rentier dressé, le 26 février 1455 (n. st.), et dans un dénombrement du 21 février 1539, que tous les bourgeois de ce bourg, nobles ou non, devaient payer au seigneur un impôt appelé la taille de la bourgeoisie, à raison de 15 sols estevenants pour les riches, de 10 sols pour les moyens et de 5 sols pour les pauvres, d'après un rôle dressé par les prud'hommes en présence du châtelain et du receveur de la seigneurie ; qu'ils pouvaient pêcher à tous filets et engins dans le Doubs, couper du bois dans la forêt de Chaux pour leur chauffage et leurs constructions, y mener parcourir leur bétail et y emboucher leurs porcs, prendre, le jour de la Chandeleur, dans le bois de la Buissière, autant de bois par ménage qu'un homme en pouvait porter, et enfin qu'ils avaient la faculté, d'élire quatre prud'hommes ou échevins pour administrer les affaires de la commune. Ils n'étaient point tenus de faire le guet et garde au château ni de contribuer à ses menus emparements, et ne payaient aucun droit de lods au seigneur pour les mutations d'immeubles, mais seulement à quelques gentilshommes ayant une directe sur certaines parties du territoire. Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, étant venue, à Rochefort le 22 août 1374, jura d'observer et de maintenir les *privilèges, franchises, usages et coutumes* des habitants tels qu'ils avaient été concédés par les sires de Rochefort, et imposa à ses successeurs l'obligation de prêter le même serment.

**Seigneurs** : Étienne III, comte vassal de Bourgogne, possédait Rochefort et prétendait ne le tenir que de Dieu et de son épée. Son obstination à en refuser l'hommage au comte souverain de Bourgogne lui suscita plusieurs guerres de la part du duc de Méranie. Thiébaud, comte de Champagne, en se liguant avec ce duc (le lundi après l'octave de l'Épiphanie de l'an 1226), s'engagea à rester avec ses gens dans le comté pour détruire le château de Rochefort, et à opérer cette destruction avant la fête de saint Remy de la même année. Cette promesse n'était qu'une fanfaronnade, car plus d'un an après la forteresse n'avait pas encore perdu un seul de ses créneaux.

Étienne, fatigué cependant de soutenir une lutte inégale, consentit à un arbitrage et fut condamné par une sentence rendue le 16 des calendes de juillet 1257, par le cardinal de Saint-Ange, légat du Saint-Siège, à faire hommage de Rochefort au duc de Méranie et à le reprendre de ce duc en fief-lige. Il s'exécuta de bonne grâce, et son exemple fut imité par Jean de Chalon l'Antique, son fils, qui remplit ce devoir envers la comtesse palatine Alix et Hugues de Chalon, son époux (juillet 1253).



Jean de Chalon l'Antique donna le château de Rochefort et ses dépendances, Chevigny et Byarne, à Jean de Chalon, son fils, né de son mariage avec Isabelle de Courtenay, pour favoriser son union avec Isabelle, sœur de Ferry, duc de Lorraine, et veuve de Guillaume, comte de Vienne, qui devait recevoir ces domaines pour son douaire (juin 1256). Malgré cette donation, dans un premier partage qu'il fit entre ses enfants, le 2 janvier 1261 (n. st.), ce prince attribua Rochefort à Étienne, frère puîné de Jean, et l'année suivante il le comprit dans le lot que devaient posséder les trois fils qu'il avait eus d'Isabelle de Courtenay (jour de Pâques fleuries 1262). Les trois frères eurent de la peine à s'entendre pour partager la succession de leur père ; il fallut choisir des arbitres, et, après diverses combinaisons, Rochefort finit par échoir à Jean, l'aîné, qui conserva ce domaine jusqu'à sa mort, arrivée en 1309. Jean de Chalon-Auxerre I<sup>er</sup> aimait Rochefort : il y résidait souvent, s'y forma une cour nombreuse et accorda des franchises aux bourgeois du bourg.

*Jean II* de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, recueillit Rochefort dans la succession de Jean I<sup>er</sup>, son aïeul. Marié en secondes noces à Alix de Montbéliard, sa cousine, fille de Rainaud de Bourgogne, il eut douze enfants et, entre autres, Jean III et Tristan de Chalon. Nommé grand-bouteiller de la cour de France sous le roi Jean, il fut longtemps retenu à Londres comme prisonnier de guerre, et mourut en 1362. Son corps fut inhumé dans le couvent des frères prêcheurs de Poligny.

*Tristan de Chalon* eut Rochefort dans son lot et le conserva jusqu'au mois de mars 1366, époque à laquelle un nouveau partage en rendit propriétaire Jean III, son frère aîné, comte d'Auxerre.

*Jean III* de Chalon, sire de Rochefort, après s'être distingué dans plusieurs combats, perdit tout à coup la tête, parcourut les deux Bourgognes à la tête des grandes compagnies, refusa à la comtesse Marguerite l'hommage de son château de Rochefort, s'y fortifia et y soutint un siège mémorable. Fait prisonnier après une résistance désespérée, il fut enfermé au château de Grimont où il mourut quelques mois après. La comtesse Marguerite fit prononcer à son profit, par le parlement, la confiscation, pour crime de forfaiture, du domaine de Rochefort, et en conserva la propriété qu'elle transmit à ses successeurs.

L'abbé et les religieux de Notre-Dame-de-la-Charité, propriétaires de vastes domaines et de portions de dîmes à Rochefort, devaient payer chaque année au seigneur une robe de gris ou de camelin. La comtesse Marguerite, fâchée de ce qu'on exigeait d'eux que cette robe fût de velours, de drap de soie ou d'écarlate, les tint quittes de cette redevance moyennant la célébration, dans l'église abbatiale, de deux anniversaires à célébrer annuellement après sa mort (6 septembre 1380).

Le 23 mai 1479, deux jours avant le sac et la prise de Dole, l'archiduc Maximilien vendit, sous la faculté de rachat perpétuel et avec la seule réserve du ressort et de la souveraineté, moyennant 10.000 fr., à Claude de Vaudrey, chevalier, seigneur de l'Aigle et de Chilly, son conseiller et son chambellan, «les ville, châtel, bourg et seigneurie de Rochefort, ensemble les cens, revenus, justice haute, moyenne et basse, maignies d'hommes, corvées, gelines, forêts, bois, étangs, rivières, foules, moulins et autres choses quelconques dépendant de lad. seigneurie.»

Claude de Vaudrey, privé d'héritiers directs, légua moitié de sa fortune à Marie de Chalans, son épouse, par son testament de l'an 1415, et donna le surplus de ses biens à ses neveux.

Maximilien, en abandonnant, en 1493, à Jean de Chalon-Arlay IV, les possessions confisquées sur la maison de Chalon-Auxerre, fut obligé de lui céder Arbois en compensation de Rochefort qu'il n'était pas en mesure de racheter.

Marie de Chalans obtint Rochefort dans le partage qu'elle fit avec les neveux de son époux et le porta en dot à Philibert de Châteaueux, chevalier, seigneur de Verjon, son second mari, conseiller et gentilhomme de la maison de l'empereur Charles-Quint. Philibert de Châteaueux et son épouse moururent tous deux en 1547.

*Claude de Chalans*, dit de Châteaueux, leur fils, seigneur de Verjon, baron de Cusance, Rochefort et Marnay, épousa Laurence Perrenot de Grandvelle, fille de Nicolas Perrenot de Grandvelle, premier conseiller d'Etat et garde des sceaux de l'empereur Charles-Quint, et lui assigna sa dot sur Rochefort. Il mourut sans enfants le 24 juillet 1558, et fut inhumé dans l'église de Brou. Laurence Perrenot se remaria à Pierre de Montluel, baron de Châteaufort, et mourut en 1597. Ses héritiers furent 1<sup>o</sup> *Frédéric* Perrenot, l'un de ses frères, seigneur de Champagny, Saint-Loup, gentilhomme de la chambre de Philippe II, roi d'Espagne, gouverneur d'Anvers, chef des finances en Flandre et chevalier d'honneur au parlement de Dole ; 2<sup>o</sup> *Marguerite* Perrenot, sa sœur, veuve en secondes noces de Jean d'Achey, chevalier d'honneur à la même cour, baron de Thoraise, Audeux, etc.; 3<sup>o</sup> *François* Perrenot de Grandvelle, son neveu, chevalier,

comte de Cantecroix, seigneur de Chantonay, etc. ; 4° *Perrone* Perrenot, sa nièce, veuve d'Antoine d'Oiselay, baron de la Villeneuve et Frasn-le-Châtel, et enfin 5° *Marguerite* Mouchet, son autre nièce, dame de Château-Rouillaud et Marigna. Le roi Philippe II remboursa à ces héritiers les 10.000 fr. convenus pour le rachat de Rochefort, et rentra dans la jouissance de cette terre qui fut définitivement réunie au domaine royal. Louis XIV ayant démembré cette seigneurie par des aliénations temporaires, MM. de Reculot jouirent de Rochefort comme engagistes.



Château : Le versant nord-ouest de la montagne sur laquelle est assis le château de Rochefort, est encore appelé par les vieillards le *camp romain*. Cette dénomination est d'autant plus significative qu'elle est confirmée par la tradition, les médailles et les ruines. Elle appuie l'opinion que nous avons émise, qu'un *castellum* précéda le château féodal. Une légende païenne qui a cours au voisinage d'un grand nombre de camps romains et que le christianisme a partout transformée se conserve encore à Rochefort : une jeune fille, poursuivie par des soldats effrénés, ne trouva d'autre moyen d'échapper à leur fureur que d'invoquer la Vierge et de se précipiter ensuite dans un abîme du Doubs, au lieu dit le *Saut de la Pucelle*. Suspendue dans les airs par une main invisible, elle tomba dans l'eau sans se faire de mal et les flots la rejetèrent doucement sur un lit de gazon.

Le château de Rochefort, par sa situation sur un rocher et la solidité de ses murailles, passait pour imprenable. Sa surface était de 7 journaux (2<sup>h</sup> 50<sup>a</sup>). Il se composait d'un énorme donjon carré, qu'entouraient une ceinture de murailles flanquées de tours et de larges et profonds fossés creusés dans le roc vif ; d'un bourg qui lui était contigu, ceint aussi de murailles et de fossés et couvert de maisons-fortes occupées par de riches gentilshommes ; d'une chapelle, d'une basse-cour contenant les écuries et les remises, de jardins et de vergers. De profonds souterrains étendaient leurs ramifications jusqu'aux bords du Doubs.

On ne possède aucun détail sur le siège que subit cette forteresse, en 1226, de la part du duc de Méranie et de Thiébaud de Champagne, son allié, contre Etienne III de Bourgogne ; il paraît cependant qu'il fut sans succès pour les assiégeants. Le second siège, qui fut commencé en 1368, par ordre de Marguerite de France, contre Jean III de Chalon-Auxerre, tiendra toujours la première place dans les annales de Rochefort. Jean de Ray, gardien du comté, qui en fut l'un des principaux acteurs, rendit compte de cet événement. M. E. Clerc parle de ce siège en ces termes: « Lorsque l'armée se fut logée, par la force, dans le bourg de Rochefort, au pied du châtel, les chevaliers considérèrent de plus près la redoutable forteresse, ses tours, ses murs épais ; elle était pourvue de vivres abondants et on ne pouvait penser à prendre par lamine, un sombre pressentiment du sort tragique qui l'attendait agita Tristan de Chalon (l'un des principaux chefs des assiégeants et le frère de l'assiégé) : il fit jurer au gardien, Jean de Ray, le 6 janvier 1369, de ne faire sans lui ni paix ni trêve avec son neveu (il faut lire *son frère*). Celui-ci paraissait disposé à négocier ; il méditait une perfidie et enleva le gardien pendant l'entrevue. Ce nouvel attentat indigna la noblesse. Elle redoubla d'efforts. Le sire de Ray, rendu à la liberté, pressa de plus près le félon chevalier, le prit et le fit conduire enchaîné au château de Dole. Effrayé pour la vie de ce prince, le châtelain, Jean du Mesnil, ouvrit les portes de la forteresse après un siège de cinquante jours. »

La comtesse Marguerite séjourna quelque temps dans ce château avec sa cour, en 1374. Le duc Jean-sans-Peur y envoya de Flandres le comte de Charolais (Philippe-le-Bon), son fils, et quatre de ses filles, pour y rétablir leur santé chancelante, et les y laissa depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 23 avril 1407. Les quatre princesses étaient *Catherine*, *Isabelle*, déjà mariée au comte de Penthièvre, *Anne* et *Agnès*. Le comte y prenait souvent l'exercice de la chasse avec les seigneurs et les nobles du pays. Pendant le séjour de ces hôtes illustres, le prieur de Dole, avec un certain nombre de chapelains, venait tous les jours de fêtes célébrer la messe au château. Les princesses allaient souvent faire leurs dévotions à Montroland, accompagnées des plus grandes dames de la province.

Radot de Grandfontaine fut condamné à une forte peine pour avoir dit plusieurs fois et en plusieurs lieux « qu'il avoit vu à Rochefort les filles de monseigneur de Bourgogne et qu'on les portoit par la ville et si n'y avoit si grand chevalier que ne se agenouillôit devant elles et qu'elles ressembloient des chouettes. » Après la prise du château de Velleuxon (1409), cinq officiers français furent amenés prisonniers au château de Rochefort où ils furent retenus pendant plusieurs mois".

Le duc Jean-sans-Peur s'y rencontra avec plusieurs seigneurs de sa cour, le 27 décembre 1412, y signa un traité avec Catherine, duchesse d'Autriche, sa sœur, et revint y passer quelques jours au mois de février 1415. Jean de Neuchâtel-Montagu en était alors le commandant.



A la suite de la bataille de Crevans (31 juillet 1423), le bâtard de la Baume et le connétable d'Ecosse, Jean Stuart, furent faits prisonniers et enfermés au château de Rochefort. Cette forteresse servit aussi de prison à René d'Anjou, duc de Bar, vaincu à Bulgnéville, en 1431, et à Yolande de France, duchesse de Savoie, enlevée par ordre de Charles-le-Téméraire (1476).

Aussitôt que les Dolois eurent chassé de leur ville les troupes qui y tenaient garnison au nom du roi Louis XI (mars 1477), Claude de Vaudrey, qui commandait à Rochefort, fit arborer au sommet du donjon l'étendard de Marie de Bourgogne, sa souveraine légitime, et se prépara à une vigoureuse résistance. La Trémouille parvint cependant à s'emparer du bourg dont il fit passer les habitants au fil de l'épée et occupa le château, mais il ne tarda pas à en être chassé. Charles d'Amboise fit battre cette forteresse par toute son artillerie (15 juillet 1479), ordonna un assaut général et parvint à faire Claude de Vaudrey prisonnier, ce qui força la garnison à capituler.

Les héritiers de Claude de Vaudrey négligèrent l'entretien de ce manoir. On lit dans une reconnaissance du 21 février 1539 (n. st.) le passage suivant : « Ont déclaré les habitants et manifesté compéter et appartenir aux seigneur et dame de Verjon le chastel et maison-forte de Roichefort, présentement ruyneux, contenant selon le circuit y encore estant sept journaux et y sont encore murailles hautes avec un premier donjon cloz de fosselz, qu'est l'ancienne maison-forte dud. Roichefort et le second circuit aussi cloz de foussels dans lequel circuit a certain meix de gentilshommes avec une grange de bois et qu'estoient de belle apparence du temps de feu messire Claude de Vauldrey que sont environ vingt quatre ou vingt six ans, touchant aux montagnes et roiches estant derrier led. chastel devers bise, devers vent le bourg et ville dud. Roichefort et devers couchant semblablement. »

Dans un dénombrement fourni le 7 novembre 1584, on lit encore : « Item une vieille tour et maison-forte encore debout et en devant la ville de Roichefort, toute ruineuse, contenant selon le circuit y encore estant, environ sept journaux, environnée de murailles, un premier donjon clos de foussels qu'est l'ancienne maison-forte dud. chastel et le second circuit aussi clos de murailles et de foussels, dedans lequel sont plusieurs meix et maisons ruinées appartenant à plusieurs gentilshommes et autres. »

Le 28 juillet 1595, Henri IV prit d'assaut le bourg de Rochefort, força la garnison du château à demander une capitulation et y laissa un poste. Dans la nuit du 21 au 22 août suivant, le connétable de Castille fit mettre en batterie la coulevrine et les pièces d'artillerie qu'il avait enlevées à Tremblecourt, reprît le bourg et donna l'ordre au gouverneur de la province de faire raser le château. Le 29 août, MM. du magistrat de Dole commirent Aimé Courtot et Alexandre Vuiller pour présider à l'exécution de cet ordre. L'emplacement du château, le patronage de la chapelle Sainte-Catherine et la broussaille de la Buissière, acensés d'abord à Jean Marchand, furent vendus par le roi Louis XIV au sieur Boiteux, le 17 avril 1704. Il ne reste de la forteresse que des fondations dont on extrait de la pierre comme d'une carrière, et, sur le côté sud-est de la montagne, les fragments de deux tours qui paraissaient destinées à commander le pont établi sur le Doubs.

Fief de prévôté : La prévôté héréditaire de Rochefort était inféodée dans l'origine à une famille noble qui portait le nom de ce bourg. *Guyot* de Rochefort, dit le *Grand-Guyot*, et *Guyot* de Rochefort, dit le *Petit-Guyot*, vivaient en 1382, et fondèrent en cette année, près de leur maison, un hospice avec chapellenie pour les pauvres malades, les infirmes et les pèlerins. *Jacques* de Rochefort, fils du Grand-Guyot, épousa Agnès de Clairon, dame de Pluvaut, qu'il laissa veuve avant 1460. Le 11 juin 1463, cette dame, qui avait fait de Rochefort son séjour habituel, acensa, au nom de Guyot et de Guillaume de Rochefort, ses enfants, différents immeubles à Robert Picard, prêtre-hospitalier de l'hôpital de Rochefort.

*Guyot* ou *Guy* de Rochefort, seigneur de Pluvaut, fut nommé par Louis XI président du parlement de Dijon, en 1482, et revêtu, quinze ans plus tard, de la dignité de chancelier de France. Il mourut en 1507. Guillaume de Rochefort, jurisconsulte renommé, épousa Catherine de Vurry, issue d'une famille originaire de Rochefort, et mourut en 1492.

Des historiens, aveuglés par le patriotisme local, ont écrit que ces deux célèbres personnages étaient nés dans le duché de Bourgogne ; mais les titres que nous avons découverts dans les anciennes archives de l'hospice de Rochefort prouvent, jusqu'à la dernière évidence, qu'ils ont vu le jour à Rochefort.

*Jean*, fils du chancelier Guy de Rochefort, chevalier, seigneur de Pluvaut, chambellan du roi de France, bailli de Dijon et gouverneur de la chancellerie du duché de Bourgogne, vendit, en 1513, sa maison et son beau fief de Rochefort à Guyot de Champvans, écuyer, sieur de Chevigny, Esclans et Nenon en partie. Ce

dernier laissa ces biens à Catherine de Reculot, sa nièce, épouse de Guyot de Vaudrey, qui les transmet à Antoine de Reculot, seigneur de Villers-les-Bois, Mont-sous-Vaudrey, Vertamboz, la Barre, etc. Claude de Reculot, fils d'Antoine, en 1619, Gabriel de Reculot et Charles de Reculot, religieux et grand-chantre à Gigny en 1676, jouissaient de ce fief. La famille de Reculot a continué de posséder ce domaine.



De la prévôté dépendaient une vaste maison qui n'était séparée du cimetière et de l'église de Rochefort que par une rue ; elle était flanquée de deux tours, l'une carrée, appelée la *Tour Champvans*, et l'autre ronde, dite la *Tour Chassignet* ou de *Saint-Aubin*, et était munie d'une poterne qui s'ouvrait sur les fossés du bourg ; un jardin ; une autre maison située dans la basse cour du château ; le droit de couper du bois dans toutes les forêts de la châtelainie pour réparer ces bâtiments ; le bois de la Ruchotte, entre Baverans et Aybe ; la moitié du moulin et du battoir d'Audelage avec la faculté de prendre le bois nécessaire aux réparations de cette usine dans la forêt de Bucquot ; le droit de pêcher à tous engins dans le canal de ce moulin, et les épaves trouvées sur ses bords ; le bois d'Aybe et les amendes de 60 sols prononcées contre ceux qui y commettaient des délits ; la justice haute, moyenne et basse sur certains meix et habitants du village de Nenon ; des cens en argent et de nombreuses pièces de terre et de pré sur Rochefort, Audelage, Falletans, Nenon, Châtenois et villages circonvoisins.

Armoiries : La famille de Rochefort portait : *coupé d'argent et d'azur, l'argent chargé d'un lion passant, et l'azur de neuf billettes d'or.*

Fief de Lanthenne : Il se composait d'une maison contiguë à celle de la famille de Champagne et à une ruelle tirant à l'église ; d'un jardin à côté se terminant par une tour dite la *Tour de Lanthenne* ; d'un grangeage en bois à cinq reings et d'un jardin derrière où se trouvait une autre tour dite la *Tour de Lanthenne* ou de *Maul-parlant* ; d'une autre tour enclavée dans la muraille du bourg, appelée la *Tour Bournay*, avec faculté de couper dans les forêts de Chaux, de Bucquot et du Deffoy, tous les bois nécessaires aux réparations de ces bâtiments, d'y emboucher six porcs et d'y mettre du bétail au pâturage ; du droit de cuire au four banal en donnant seulement un pain sur vingt ; de différents cens portant lods, justice et seigneurie, et d'un grand nombre de pièces de terre et de pré sur différents territoires. Ce fief appartenait, en 1584, à Jean de Lanthenne, sieur d'Amange.

Fief des Pardessus : Il se composait d'un meix contenant trois maisons en pierre et bois au bourg de Rochefort, faisant face à la rue des Moulins ; de la moitié du moulin d'Audelage ; de cens et d'immeubles en nature de terre, pré et vigne. Il appartenait, en 1584, à Renobert de Pardessus, écuyer, de Rochefort.

Fief d'Orchamps : Il consistait en une maison féodale au bourg de Rochefort et dans le four banal qui était situé devant les halles, avec droit de couper du bois pour le chauffage de ce four dans la forêt du Deffoy. Il appartenait, en 1540, à Anne d'Orchamps, qui le vendit à Catherine de Reculot.

Fief de Ruppès : Le hameau des Ruppès était un fief considérable qui a donné son nom à une famille noble que l'on a souvent confondue avec celle de Rupt. *Gauthier de Ruppès* fit grande figure à la cour du duc Jean-sans-Peur.

Fiefs divers : On comptait plus de trente maisons allodiales ou féodales à Rochefort, dont les possesseurs faisaient hommage au seigneur de ce lieu. De la seigneurie relevaient encore au moins cent fiefs ou arrière-fiefs dont les principaux étaient ceux de Châtenois, Falletans, Nenon, la Barre, Byarne, Amange, Château-Rouillaud, Montbarrey, le Sarron, Baverans, Brevans, Azans et la Loye.

Bourg-Dessus ou le Vieux-Bourg : Le bourg-dessus de Rochefort était attenant au château. Une enceinte de murailles et de fossés l'enveloppait de toutes parts. Il n'était habité que par des gentilshommes qui y possédaient des tours crénelées. Du nombre des familles qui y avaient des habitations au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, nous citerons celles des Binans, Bornay, Vautravers, Champagne, Pardessus, Saint-Aubin, Nozeroy, Quingey, Gouhenans, la Rochelle, Florence, Brahier, Broulard, Reculot, Rochefort, Orchamps, Amange, Champvans, Aybe, la Ferté, Champdivers, Ivory dit Passequoy, Antorpe, Augerans, Sibournet, Chamblans, Cicon, Tremblois, la Chaux, Villars-Saint-Georges, Frontenay, Merlet, Lanthenne, Vurriat ou Vurry, Lescu, Chassignet, Bassant, Poilley, etc. Ce bourg fut ruiné par Charles d'Amboise en 1479, et n'a pas été rétabli.



Bourg-Dessous ou le Bourg-Neuf : Ce bourg, qualifié de ville, s'étendait au pied du château, sur les bords du Doubs ; « il étoit, dit un terrier de l'an 1539, enceint et environné de bonnes murailles, dehuement foussoyé et tenable contre l'incursion des ennemis. » Des tours, disposées de distance en distance et possédées par des familles nobles qui les entretenaient à leurs frais, flanquaient l'enceinte. Quatre portes, dites de la *Levée*, de la *Leude*, d'*Amont* et du *Pont*, donnaient accès dans le bourg ; elles se composaient d'une muraille crénelée s'appuyant contre deux tours, et étaient précédées de ponts-levis. La porte du pont s'ouvrait sur un pont à six arches jeté sur le Doubs, dont on voit encore les piles. La route de Salins venait, sous le nom de *chemin de la Poste*, par Falletans, aboutir à ce pont, dont l'extrémité était ornée d'une belle croix en pierre où les juges des justices subalternes devaient amener, la corde au cou et en chemise, les coupables que le prévôt de Rochefort était chargé de faire exécuter.

Les fondations du mur d'enceinte sont parfaitement reconnaissables sur tout le pourtour du bourg ; la muraille même se montre encore intacte sur différents points. La porte du pont est entière.

L'auditoire de la justice était au centre du bourg ; à côté s'élevait une halle sous laquelle se tenaient un marché le mardi de chaque semaine et deux foires par an.

Rochefort était habité, au moyen-âge, par une foule de familles nobles dont plusieurs membres ont occupé de hauts emplois à la cour des ducs de Bourgogne ; par une bourgeoisie nombreuse, des officiers de justice, des prêtres, des industriels organisés en corporations et des marchands juifs ou lombards. Nous indiquerons plus loin les causes successives de sa ruine.

Ville d'Aybe ou d'Hebe : Cette ville, aujourd'hui détruite, était traversée par la grande voie de Chalon-sur-Saône à Besançon. Une borne, destinée à marquer les distances, a laissé à une des contrées de ce territoire le nom de *Milliaire*. Tout rappelle le souvenir de l'importance de ce lieu dans l'antiquité. Son sol est parsemé de tuileaux, de débris de constructions, de médailles et de tombeaux. Il y avait une église, dédiée à saint Martin, qui était encore le centre d'une paroisse en 1454, et qui fut probablement l'église primitive de Rochefort. Au XV<sup>e</sup> siècle, on comptait dans ce village un grand nombre de maisons et plusieurs manoirs féodaux. Une famille noble en portait le nom et occupait un château entouré de fossés dont il ne restait plus que la *motte* en 1538.

Événements divers : Une chevauchée fut dirigée contre Rochefort en 1328, mais on en ignore le motif et les résultats. Les courses des grandes compagnies, l'attaque de 1368 et les pestes furent si fatales à ce bourg, que, pendant plusieurs années, le receveur de la seigneurie ne put opérer aucune recette, ainsi que le constate un compte de la prévôté (1369-1370) : « Le receveur ne peut être payé des censes de Roichefort, d'Audelange, de Chastenois, de Faletans et des autres villes, pour cause de ce que li meix sont et les terres en ruine et en planches, etsunt morts et trespasés ceux qui devoient lesd. censes et n'y a nuls hers (héritiers). »

Les nobles de Rochefort furent mandés par le bailli pour aller combattre la Corne de Rougemont et assiéger Montréal (1402), ainsi que pour prendre part au siège de Velleuxon (1409). La Trémouille (1477), d'Amboise (1479), Henri IV (1595) commirent les plus grands excès dans ce bourg, pillèrent et incendièrent les maisons, massacrèrent les habitants et coupèrent toutes les récoltes sur pied.

Le jour de fête de Circoncision de l'an 1544, Guyot de Vaudrey se précipita sur Pierre Bollet d'Amange au moment où cet ecclésiastique entonnait la messe au grand-autel de l'église paroissiale de Rochefort, lui plongea un poignard ou *sangdedey* dans le cœur et l'étendit raide mort à ses pieds. Poursuivi par Marin Benoît, procureur général du parlement, Guyot de Vaudrey fut banni à perpétuité du comté de Bourgogne et ses biens furent confisqués au profit de l'empereur. On ne réserva qu'une somme de 150 fr. à payer aux héritiers de la victime à titre de dommages-intérêts, et 60 fr. pour la fondation d'un anniversaire à célébrer, chaque année, dans l'église de Rochefort, pour le repos de l'âme du défunt. (Arrêt du 7 septembre 1545.)

Le 22 août 1595, pendant que le maréchal de Biron était à Menotey, le connétable de Castille traversa l'Ognon près de Pesmes, et alla immédiatement avec 3000 hommes mettre le siège devant Rochefort, qu'occupaient les troupes françaises. Il fit marcher en même temps 30 hommes à cheval contre 120 lances qui prirent la fuite.

Le 22 juin 1636, le prince de Condé assiégea le bourg, s'en rendit maître et y établit un de ses quartiers généraux.

«La même année, dit Boyvin, la Meilleraie se vint saisir de Rochefort, bourgade demantelée des quarante ans, où il y avoit un pont assuré sur le Doubs à une lieue au dessus de Dole.» Reprise la même année par le duc de Lorraine, cette place, grandement affaiblie par tant d'assauts successifs, vit encore son territoire ravagé, au mois de juin 1640, par les troupes du marquis de Villeroy, auxquelles étaient venus se joindre une multitude de paysans ou *guatadours* de la Bresse Chalonnaise.



Lors de la première conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, M. de Chamilly écrivit au prince de Condé une lettre datée de Rochefort, le 4 février 1668, dans laquelle on remarque le passage suivant : «Je suis arrivé ici à neuf heures du matin et y ai trouvé le pont au meilleur état du monde ; d'ailleurs, aux fourrages près, le lieu donne de toutes choses et fort ouvert. Je ne doute pas cependant que le corps que votre altesse a dessein d'y laisser ne soit en sûreté, car les paysans commandés pour y venir y auront travaillé trois ou quatre jours ; il n'y a qu'un moulin sans meunier, mais j'en ai envoyé chercher à un village ici près ; j'y aurai du blé; ce moulin pourroit bien entretenir les troupes qui sont ici... Tous les villages sont pleins de toutes choses, et à l'arrivée des troupes, j'ai fait perdre l'espérance aux paysans de rien sauver ; aucun ne paroît décidé à exécuter l'ordre qu'ils ont reçu de brûler leurs fourrages, etc. »

Le parlement et la chambre des comptes de Dole ont tenu plusieurs fois leurs séances à Rochefort pendant que la peste désolait leur ville.

Le choléra a fait 29 victimes dans cette commune en 1854.

## ÉTABLISSEMENTS ANCIENS ET MODERNES

### Etablissements religieux et de bienfaisance :

Maladrerie : Dans le lieu dit à la *Malatière*, entre la route impériale et le chemin de fer, existait un hospice pour les lépreux que nous n'avons vu mentionné que dans un seul titre daté de l'an 1257. Il n'en reste pas de vestiges.

Église et familiarité : L'église de Rochefort, dédiée à saint Laurent, était desservie, dans l'origine, par un curé à la nomination de l'abbé de Saint-Paul de Besançon et par plusieurs chapelains constitués en corps de familiarité, qui présentaient l'un d'entre eux pour faire le service de la paroisse, le pape Nicolas V unit cette cure au chapitre et à la familiarité de Dole, en 1541. Cette union fut cause des plus grands désordres pendant plusieurs siècles. Les familiers de Rochefort ne se voyaient pas sans jalousie sous la dépendance d'un chef étranger, dont la mission semblait être de les accabler de vexations. Ils recoururent au pape mieux informé et à toutes les juridictions laïques pour recouvrer leur indépendance, mais ils échouèrent constamment dans leur tentative.

On comptait dans l'église onze chapellenies, fondées par de riches familles nobles de la seigneurie ; mais il n'y avait réellement que trois chapelles qui ont été démolies en 1792, lors de la reconstruction d'une grande partie de l'édifice.

L'église actuelle est spacieuse, trop spacieuse même pour les besoins de la population, et se compose de trois nefs. La nef principale est séparée des collatérales par trois piliers de forme carrée. On y descend par plusieurs degrés d'escalier.

Hôpital du Saint-Esprit : Cet hospice, fondé par Jean de Chalon-Auxerre I<sup>er</sup> en 1302, fut incendié par les Français en 1179. Ses biens furent unis, peu de temps après, à l'hospice du Saint-Esprit de Besançon. La confrérie seule du Saint-Esprit continua de subsister.

Hôpital Notre-Dame : Cet hôpital fut fondé, en 1382, par Guyot de Rochefort, à côté de sa maison, proche de l'église paroissiale, et était destiné à recevoir les malades pauvres du bourg et les pèlerins. Le fondateur en augmenta la dotation par son testament du 22 octobre de la même année. A côté de l'hospice était une vaste chapelle, dédiée à l'Annonciation de Notre-Dame et desservie par un prêtre-hospitalier. Dans une requête présentée le 27 juin 1475, Robert Picard exposa «qu'en la ville de Rochefort les prédécesseurs de noble homme Jacques de Rochefort avoient fondé construit et édifié un bon et notable hôpital pour recevoir et héberger les pauvres gens et faire autres choses charitables et méritoires, pour la fondation duquel avoient été donnés et laissés plusieurs bons et notables héritages, cens et revenus ; qu'icelui fut Jacques de Rochefort et furent ses prédécesseurs avoient été comme étoient encore ses enfants, savoir : nobles seigneurs et saiges messires Guillaume et Guy de Rochefort, docteurs es droits et en décret, ses enfants, collateurs dud. hôpital.» Le 28 avril 1486, les habitants de Rochefort exemptèrent l'hospitalier de



toutes impositions communales, «en considération, disent-ils, de messire Guillaume de Rochefort chancelier de France et de Guy de Rochefort, chevalier, seigneur de l'Abergement, son frère, collateurs de l'hôpital Notre- Dame.» Le patronage de cet hospice appartenait, en 1543, à Catherine de Reculot, épouse de Guyot de Vaudrey, et passa a ses successeurs. Cet établissement ayant été ruiné par les Français en 1636, ne fut pas rétabli. Le service de la chapelle fut transféré dans une autre chapelle de l'église paroissiale, dédiée aussi à l'Annonciation de Notre-Dame, du patronage de la famille de Reculot.

Un arrêt sur requête, rendu au conseil d'Etat le 20 mars 1753, prononça l'union des biens et revenus de l'hôpital de Rochefort à celui des pauvres malades de Dole, à charge, par ce dernier, de satisfaire aux offices et fondations dont l'hôpital de Rochefort était chargé et de recevoir les malades de la paroisse de ce lieu jusqu'à concurrence des revenus de l'hôpital uni. Cette union fut maintenue malgré les énergiques protestations de M. Ignace de Reculot et du chapelain.

Ermitage : Nicolas Patenotre fonda, sur la montagne du château, en 1620, un ermitage qu'il dédia à Notre-Dame de Consolation et dont trois religieux de l'ordre de Saint-Jean-Baptiste prirent possession en 1680. Il ne reste de cet établissement que la chapelle, qui est ombragée par quatre beaux marronniers.

Établissements judiciaires :

Prévôté : La prévôté de Rochefort comprenait dans sa circonscription, au XVI<sup>e</sup> siècle, six cures, douze villages et la commanderie du Temple, près de Falletans. Le prévôt avait droit d'assistance aux États de Franche-Comté. Cette prévôté fut érigée en prévôté royale par Louis XIV, et subsista jusqu'au moment de la révolution.

Gruerie : Rochefort était un des sièges de justice du grand-gruyer du comté. Cet officier y était représenté par un lieutenant. Cette gruerie fut supprimée en 1692, et réunie à la maîtrise des eaux et forêts de Dole.

Biographie : Roçhefort a fourni au moyen-âge un grand nombre de sujets très distingués, notamment les deux chanceliers de France, *Guy* et *Guillaume* de Rochefort ; *Guy* d'Amange, chevalier, bailli d'amont de 1420 à 1427, conseiller et chambellan du duc Philippe-le-Bon ; *Pierre* d'Orchamps, bailli-général du comté de Bourgogne en 1325, et MM. de *Lanthenne*, qui furent gruyers-généraux du même comté. Dans ce bourg est aussi né, le 1<sup>er</sup> septembre 1750, *Jean-François* Thomassin, docteur en médecine et en chirurgie, officier de la légion d'honneur, chirurgien en chef de l'armée des Côtes, puis des armées du Rhin, du Danube et de l'Helvétie, correspondant de l'Institut, membre de l'académie impériale de médecine et de plusieurs sociétés savantes, auteur de différents ouvrages, mort à Besançon le 25 mars 1828.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura. — Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Essai sur l'histoire de Franche-Comté, par M. Ed. Clerc. — Annuaire du Jura, par M. D. Monnier, années 1848 et 1854.